

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA MATANIE  
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 7 juillet 2014 à 20 h 00, à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents :           Monsieur Denis Santerre, maire  
                                  Madame Claudie Fillion, conseillère au siège #1  
                                  Monsieur Dany Fortin, conseiller au siège #2  
                                  Monsieur Damien Ouellet, conseiller au siège #3  
                                  Madame Véronique Lamarre, conseillère au siège #4  
                                  Monsieur Jean-Pierre Junior Tanguay, conseiller au siège #5  
                                  Madame Sylvie Bouffard, conseillère au siège #6

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Santerre. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

---

*1. Ouverture de l'assemblée*

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 20h00. Il remercie les membres du conseil et les citoyens de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

*2. Adoption de l'ordre du jour*

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
  - 6.1. Dépôt du procès-verbal de correction relatif au règlement numéro 2008-05-3 modifiant le plan d'urbanisme (C.M. 202.1)
  - 6.2. Dépôt du procès-verbal de correction relatif au règlement numéro 2008-09-2 modifiant le règlement sur les conditions d'émission des permis de construction (C.M. 202.1)
  - 6.3. Formation « Rôles et responsabilités des élus »
7. **Sécurité publique**
  - 7.1. SRSI – Soirée d'information traitant de la profession de pompier (mercredi 23 juillet 2014 à 19h00)
8. **Transport**
  - 8.1. Remplacement d'un ponceau dans le 3<sup>e</sup> Rang
  - 8.2. Achat et épandage d'abat poussière pour les chemins municipaux
9. **Hygiène du milieu**
  - 9.1. Modifications au protocole d'entente du Comité intermunicipal d'élimination des déchets de la région de Matane
  - 9.2. Présentation d'une demande d'aide financière pour le prolongement du réseau d'aqueduc dans le secteur sud de la route 132 (Programme PRIMEAU)
  - 9.3. Marc-Olivier Ouellet – Demande de raccordement au réseau d'égout pluvial municipal
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
  - 10.1. Libération de retenues dans le cadre du Fonds de visibilité Cartier – Volet II
  - 10.2. Programme de crédit de taxes foncières en vue de favoriser la construction résidentielle
  - 10.3. Soirée d'information de la FQM – Les règlements discrétionnaires, les DM et le CCU
11. **Loisirs, culture, santé et bien-être**
  - 11.1. Approbation des états financiers vérifiés 2013 de l'Office municipal d'habitation
  - 11.2. Cosmoss – Bourse dans le cadre du Défi Santé 5-30 sur les saines habitudes de vie
12. **Suivi de la dernière période de questions**
13. **Divers**
  - 13.1. Rencontre d'information avec le CN à Mont-Joli
  - 13.2. Installation de panneaux de signalisation – Traverse de tracteurs
  - 13.3. Récupération des résidus de nettoyage de fossés par le MTQ
14. Période de questions du public
15. Levée de l'assemblée

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'adopter l'ordre du jour du 7 juillet 2014 tel que remis par le directeur général tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### 3. Approbation du procès-verbal

#### **2014-119      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 JUIN 2014**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 2 juin dernier;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu d'approuver le procès-verbal du 2 juin 2014 tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### 4. Présentation et adoption des comptes

#### **2014-120      APPROBATION DES COMPTES AU 30 JUIN 2014**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois de juin 2014;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Junior Tanguay et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 30 juin 2014 :

Liste des comptes à payer	65 759,65	\$
Liste des comptes payés (paiements directs préautorisés)	1 439,52	\$
Liste des salaires nets payés (chèques #3757 au #3778)	12 230,97	\$
<b>Total des comptes au 30 juin 2014</b>	<b>79 430,14</b>	<b>\$</b>

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### ***CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS***

*Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.*

\_\_\_\_\_  
*Adam Coulombe, g.m.a.*

### 5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour

Le point suivant a été soulevé :

- Présentation d'une demande d'aide financière pour le prolongement du réseau d'aqueduc dans le secteur sud de la route 132 (Programme PRIMEAU).

#### **6.1 Dépôt du procès-verbal de correction relatif au règlement numéro 2008-05-3 modifiant le plan d'urbanisme (C.M. 202.1)**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, fait le dépôt du procès-verbal de correction du règlement numéro 2008-05-3 modifiant le plan d'urbanisme numéro 2008-05 adopté à la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi, 5 mai 2014 à 20h00 conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec.

## 6.2 Dépôt du procès-verbal de correction relatif au règlement numéro 2008-09-2 modifiant le règlement sur les conditions d'émission des permis de construction (C.M. 202.1)

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, fait le dépôt du procès-verbal de correction du règlement numéro 2008-09-2 modifiant le règlement numéro 2008-09 intitulé règlement sur les conditions d'émission des permis de construction adopté à la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi, 5 mai 2014 à 20h00 conformément à l'article 202.1 du *Code municipal du Québec*.

## 6.3 Formation « Rôles et responsabilités des élus »

La formation « Rôle et responsabilité des élus » qui devait avoir lieu le 24 mai dernier à Sainte-Luce a été remboursée. La Fédération québécoise des Municipalités (FQM) offre, à titre de dédommagement, l'opportunité de réinscrire les élus à cette formation gratuitement d'ici le 31 décembre 2014. Malheureusement, cette formation n'est offerte qu'à l'extérieur de la région.

## 7.1 SRSI – Soirée d'information traitant de la profession de pompier (mercredi 23 juillet 2014 à 19h00)

La population est invitée à assister à une soirée d'information traitant de la profession de pompier le mercredi 23 juillet 2014 à 19h00 au centre communautaire de Baie-des-Sables.

## 8.1 Remplacement d'un ponceau dans le 3<sup>e</sup> Rang

### **2014-121     REEMPLACEMENT D'UN PONCEAU DANS LE 3<sup>E</sup> RANG**

Considérant que suite aux travaux de nivelage effectués en vertu de la résolution #2014-072, un ponceau a été endommagé dans le 3<sup>e</sup> Rang;

Considérant qu'il a lieu d'effectuer son remplacement;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu d'autoriser l'achat d'un ponceau en acier galvanisé de 14 pouces de diamètre et de 40 pieds de longueur au montant approximatif de 1 100\$ plus les taxes. Le directeur des travaux publics, Monsieur André Bernier, est autorisé à procéder aux travaux pour son remplacement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

## 8.2 Achat et épandage d'abat-poussière pour les chemins municipaux

### **2014-122     ACHAT ET ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE POUR LES CHEMINS MUNICIPAUX**

Considérant que l'entrepreneur retenu pour la fourniture, la livraison et l'épandage d'abat-poussière dans les chemins municipaux en vertu de la résolution #2014-073 n'est pas en mesure de réaliser les travaux dans un délai raisonnable;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu :

- d'annuler la commande chez « Colt Hydro-Ensemencement » en vertu de la résolution #2014-073;
- d'autoriser l'achat, la livraison et l'épandage de 5 000 litres d'abat-poussière (chlorure de magnésium liquide concentré à 30 %) chez « Les Aménagements Lamontagne inc. » au montant de 0,39 \$/litre (1 950 \$) plus les taxes et d'effectuer l'épandage de l'abat-poussière aux mêmes endroits que dans les années passées, soit sur une distance d'environ 140 mètres en face des résidences et aux intersections selon un taux d'épandage de 2 750 litres par kilomètre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### *9.1 Modifications au protocole d'entente du Comité intermunicipal d'élimination des déchets de la région de Matane*

Un document de travail est remis aux élus en vue de modifier l'entente relative à la fourniture de services en matière d'élimination des déchets solides afin de tenir compte de la réalité et des particularités d'aujourd'hui (Écocentre, matières putrescibles, etc.). Les élus sont invités à soumettre leurs commentaires.

### *9.2 Présentation d'une demande d'aide financière pour le prolongement du réseau d'aqueduc dans le secteur sud de la route 132 (Programme PRIMEAU)*

#### **2014-123 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU) – VOLET 1 POUR UN PROJET DE PROLONGEMENT DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE**

Considérant que la Municipalité de Baie-des-Sables souhaite réaliser le prolongement de ses réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire afin de desservir 8 résidences le long de la route 132;

Considérant que ces résidences sont actuellement alimentées en eau par des puits privés et desservies en eaux usées par leur propre système de traitement individuel;

Considérant que les propriétaires de ces 8 résidences se plaignent à la Municipalité que leurs puits sont contaminés et souhaitent ardemment être raccordés au réseau d'eau potable de la municipalité;

Considérant qu'en avril 2013 les échantillons d'eau prélevés des puits privés de chacune des 8 résidences indiquent que 100 % des puits présentent une problématique en vertu des normes du *Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQAP)*;

Considérant qu'une étude d'avant-projet réalisée en juillet 2012 a permis de retenir deux options différentes permettant le prolongement des deux services et que la mise en place des conduites hors chaussée sur les terrains riverains est la solution la plus économique;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Junior Tanguay et résolu :

Que la Municipalité de Baie-des-Sables présente une demande d'aide financière au programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) – volet 1 pour le projet de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire le long de la route 132;

Que Roche ltée, Groupe-conseil, soit mandatée pour préparer et présenter la demande d'aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU);

Que la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue si celui-ci est approuvé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Le conseiller, Monsieur Dany Fortin, explique sa problématique d'alimentation en eau de son puits privé. Il souhaite que son secteur soit également desservi par les services municipaux d'aqueduc et d'égout.

### *9.3 Marc-Olivier Ouellet – Demande de raccordement au réseau d'égout pluvial municipal*

Le conseiller au siège #3, Monsieur Damien Ouellet, divulgue la nature générale de son intérêt avant le début des délibérations sur cette question et s'abstient de participer à celles-ci et de voter conformément à l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM).

#### **2014-124 MARC-OLIVIER OUELLET – DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'ÉGOUT PLUVIAL MUNICIPAL**

Considérant que les propriétaires du 158-160 rue de la Mer, Monsieur Marc-Olivier Ouellet et Madame Véronique Pâquet demandent la possibilité de raccorder le drain de fondation au réseau d'égout pluvial municipal;

Considérant les problèmes d'infiltration d'eau au sous-sol vécus chaque printemps;

Considérant que les propriétaires en question réalisent présentement des travaux et procèdent à l'installation d'un drain autour de la maison;

Considérant que le réseau d'égout pluvial municipal de ce secteur n'est pas conçu et adapté pour recevoir les eaux pluviales des résidences;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Dany Fortin et résolu :

- d'autoriser les propriétaires à procéder au raccordement du drain de fondation à la conduite municipale aux conditions suivantes :
  - Les travaux devront être réalisés conformément au *Règlement numéro 2005-08 relatif aux branchements à l'aqueduc et à l'égout*;
  - Les propriétaires devront assumer le coût du permis de raccordement (50\$ pour l'égout);
  - Un clapet de retenue devra obligatoirement être installé conformément au *Règlement numéro 2005-08 relatif aux branchements à l'aqueduc et à l'égout*;
  - Les travaux ne devront pas endommager les infrastructures municipales (trottoir et chaussée asphaltée) et tous les moyens devront être pris afin de les protéger;
  - Les travaux devront être réalisés sous la supervision du directeur des travaux publics, Monsieur André Bernier. Ce dernier devra donner son accord par écrit avant le remblaiement de la tranchée;
  - Les propriétaires devront, avant le début des travaux, s'engager par écrit signé à respecter la présente résolution lors de la réalisation des travaux de raccordement;
  - Les propriétaires devront également, avant le début des travaux, exonérer la municipalité par écrit signé de tous dommages causés à l'immeuble ou à son contenu par suite d'inondations causées par le refoulement des eaux d'égout.

Que copie de cette résolution soit transmise aux propriétaires concernées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### *10.1 Libération de retenues dans le cadre du Fonds de visibilité Cartier – Volet II*

### **2014-125 LIBÉRATION DE RETENUES AU FONDS DE VISIBILITÉ CARTIER – VOLET II**

Considérant les résolutions #2013-094, #2013-115, #2013-136, #2013-149 et #2014-056 relatives au versement du *Fonds de visibilité Cartier* pour l'année 2013;

Considérant qu'un rapport final des dépenses a été produit pour le projet « Gradin pour spectateurs » de Dekhockey Baie-des-Sables;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Junior Tanguay et résolu de demander à « Cartier Énergie Éolienne (BDS) inc. » de verser la somme suivante directement à l'organisme suivant :

<b>VOLET II – ANNÉE 2013 (montant disponible en 2013 : 20 508,89\$)</b>				
<b>Organismes retenus</b>	<b>Montant accepté</b>	<b>Montant déjà versé</b>	<b>Montant à verser</b>	<b>Retenue (ou solde)</b>
Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables (Construction de la résidence pour personnes âgées et boîtes à fleurs)	7 600,00\$	7 600,00\$	0,00\$	0,00\$
École Assomption de Baie-des-Sables (Cours de natation)	1 925,00\$	1 925,00\$	0,00\$	0,00\$
Association des locataires de la Villa Notre-Dame	260,00\$	260,00\$	0,00\$	0,00\$

(Jardin communautaire)				
Dekhockey Baie-des-Sables (Gradins pour les spectateurs)	5 000,00\$	3 750,00\$	1 250,00\$	0,00\$
Chorale de la Baie (Système de projection de chants)	150,00\$	150,00\$	0,00\$	0,00\$
Comité d'embellissement et du tourisme de Baie-des-Sables (Embellissement du cimetière)	3000,00\$	3 000,00\$	0,00\$	0,00\$
Cercle de Fermière de Baie-des-Sables (Métier à tisser pour échantillon)	1 383,00\$	1 342,91\$	0,00\$	40,09\$
Corporation de développement de Baie-des-Sables (Fonctionnement – Résolution #2013-136)	1 190,89\$	1 190,89	0,00\$	0,00\$
<b>TOTAL AFFECTATION – VOLET II</b>	<b>20 508,89\$</b>	<b>19 218,80\$</b>	<b>1 250,00\$</b>	<b>40,09\$</b>

**VOLET II – SOLDE RÉSIDUEL ANNÉE 2012  
PROJETS NON COMPLÉTÉS**

<b>Organismes retenus</b>	<b>Montant accepté</b>	<b>Montant déjà versé</b>	<b>Montant à verser</b>	<b>Retenue (ou solde)</b>
Comité des loisirs de Baie-des-Sables (Acquisition de buts de hockey)	1 250,00\$	937,50\$	0,00\$	312,50\$
<b>TOTAL (VOLET II)</b>	<b>1 250,00\$</b>	<b>937,50\$</b>	<b>0,00\$</b>	<b>312,50\$</b>

Que copie de cette résolution soit transmise à « Cartier Énergie Éolienne (BDS) inc. » et à la Corporation de développement de Baie-des-Sables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*10.2 Programme de crédit de taxes foncières en vue de favoriser la construction résidentielle*

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-03**

Madame Véronique Lamarre, conseillère au siège #4, donne avis de motion qu'un projet de règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure afin de décréter un programme de crédit de taxes foncières en vue de favoriser la construction résidentielle dans un secteur urbain de la municipalité.

*10.3 Soirée d'information de la FQM – Les règlements discrétionnaires, les DM et le CCU*

La Fédération québécoise des Municipalités (FQM) offre une soirée d'information sur les règlements d'urbanisme à caractère discrétionnaire le jeudi 11 septembre 2014 de 19h00 à 21h00 à Matane. Les élus sont invités à participer à cette soirée d'information et une décision sera prise à la prochaine séance.

*11.1 Approbation des états financiers vérifiés 2013 de l'Office municipal d'habitation*

**2014-126      APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 2013 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BAIE-DES-SABLES**

Considérant que le conseil municipal doit approuver chaque année les états financiers vérifiés de l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des états financiers vérifiés 2013 tels que préparés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Junior Tanguay et résolu d'accepter les états financiers vérifiés 2013 de l'Office municipal d'habitation ayant un déficit d'exercice de 62 669 \$ et une contribution municipale de 6 267 \$. La municipalité doit à l'Office municipal d'habitation une somme de 1 424 \$ au 31 décembre 2013.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*11.2 Cosmoss – Bourse dans le cadre du défi santé 5-30 sur les saines habitudes de vie*

**2014-127      COSMOSS – BOURSE DANS LE CADRE DU DÉFI SANTÉ 5-30 SUR LES SAINES HABITUDES DE VIE**

Considérant que la Municipalité de Baie-des-Sables a remporté le Défi-Santé 5-30 dans La Matanie grâce à son taux de participation de près de 9%;

Considérant que le comité des saines habitudes de vie versera 1 000\$ à la Municipalité de Baie-des-Sables afin de soutenir une activité ou un projet en lien avec les saines habitudes de vie;

Considérant que la Municipalité de Baie-des-Sables devait confirmer avant le 30 juin 2014 le projet qui sera retenu;

Considérant que l'installation d'un module de jeux extérieur permettra aux plus jeunes de Baie-des-Sables ainsi que ceux du terrain de jeux de bouger à l'extérieur et d'intégrer de saines habitudes de vie dès leur jeune âge;

Considérant le financement insuffisant pour aménager le sol de façon sécuritaire pour les jeunes;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Junior Tanguay et résolu de soutenir l'aménagement d'un module de jeux extérieur avec la bourse de 1 000\$ obtenue dans le cadre du Défi Santé 5-30 Équilibre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*12. Suivi de la dernière période de questions*

- Réfection partielle du centre communautaire (toiture);
- Cuisinière électrique usagée au centre communautaire;
- Rangement au centre communautaire;
- Terrain de jeux;
- Fauchage des chemins municipaux;
- Problématique à l'intersection de la route Ross et le 5<sup>e</sup> Rang Est (signalisation tracteur de ferme).

*13. Divers*

*13.1 Rencontre d'information avec le CN à Mont-Joli*

Le maire donne de l'information sur la rencontre régionale avec le Canadien National (CN) qui a lieu à Mont-Joli le 20 juin dernier.

*13.2 Installation de panneaux de signalisation – Traverse de tracteurs*

**2014-128      INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION DANS LE 4<sup>E</sup> RANG EST – TRAVERSE DE TRACTEURS**

Il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu d'installer deux (2) panneaux de signalisation mentionnant la traverse de tracteurs pour le secteur de la ferme située au 466, 4<sup>e</sup> Rang Est au coût approximatif de 150\$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*13.3 Récupération des résidus de nettoyage de fossés par le MTQ*

Le conseiller au siège numéro 3, Monsieur Damien Ouellet se demande pourquoi la municipalité n'a pas récupéré les résidus de nettoyage de fossés lors des travaux effectués par le Ministère des Transports du Québec (MTQ) pour le remplissage des fossés dans le 4<sup>e</sup> Rang Est. Monsieur le maire lui répond qu'aucune décision n'a été prise dans ce sens actuellement.

#### 14. Période de questions du public

Les points suivants ont été soulevés :

- Programme de crédit de taxes foncières;
- Module de jeux extérieur;
- Interdiction de stationner pour les véhicules récréatifs en face de l'église;
- Mise à jour des panneaux touristiques et des ressources socio-économiques de la municipalité;
- Aménagement du terrain en face de l'église;
- Projet « Boulot : Citoyen »;
- Nivelage des chemins municipaux;
- Fissure dans la chaussée du 4<sup>e</sup> Rang Est vis-à-vis les pylônes d'Hydro-Québec.

#### **2014-129      STATIONNEMENT INTERDIT POUR LES VÉHICULES RÉCRÉATIFS EN FACE DE L'ÉGLISE**

Considérant que le conseil municipal désire améliorer la qualité de vie de ses résidents;

Considérant que des véhicules récréatifs monopolisent l'espace disponible dans le stationnement du parc situé en face de l'église limitant ainsi l'accès aux résidents et affectant la vue sur le fleuve dans un secteur névralgique du périmètre urbain;

Considérant que certains vacanciers profitent de cet espace pour vidanger les eaux usées de leurs véhicules dans le stationnement;

Considérant que le conseil municipal peut interdire le stationnement de certains types de véhicules sur un chemin public ou dans un stationnement municipal par voie de résolution adoptée conformément au chapitre 9 du *Règlement numéro 2014-02 sur la qualité de vie*;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Dany Fortin et résolu d'interdire le stationnement des véhicules récréatifs dans le stationnement du parc situé en face de l'église. Le directeur des travaux publics, Monsieur André Bernier, est autorisé à installer une signalisation adéquate.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### 15. Levée de l'assemblée

#### **2014-130      LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Claudie Fillion résolu de lever la séance à 21h40.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

\_\_\_\_\_  
Denis Santerre  
Maire

\_\_\_\_\_  
Adam Coulombe, g.m.a.  
Directeur général et secrétaire-trésorier

*Je, Denis Santerre, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

\_\_\_\_\_  
Denis Santerre  
Maire